



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Convention-cadre de lutte contre les violences intra familiales et subies par les femmes

MAI 2013



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET

PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013 / 2015

Convention-cadre de lutte contre les violences intra familiales et subies par les femmes

PREAMBULE

Les violences faites aux femmes sont en augmentation. Il est proposé une action collégiale par un axe spécifique du plan triennal de prévention de la délinquance, décliné en objectifs bien distincts.

Ces objectifs permettraient une prise en compte de la problématique des violences faites aux femmes dans sa globalité afin de construire et d'organiser une réponse aux femmes victimes de violences et leurs enfants autour d'une architecture commune de lutte contre ces phénomènes.

L'idée est de pouvoir offrir, à travers une demande globale et structurante, une assistance aux victimes et de conduire des actions de sensibilisation à cet enjeu de société. Cette démarche est complémentaire des actions et du travail de partenariat avec les associations oeuvrant dans ce domaine menées par les collectivités locales, notamment les mairies de Colmar et Mulhouse.

La ville de Mulhouse a fait de la prévention des violences faites aux femmes un enjeu majeur pour son territoire. Depuis plus de cinq ans, elle a ainsi engagé une forte dynamique partenariale locale et internationale. Une plateforme de partenaires, tant associatifs qu'institutionnels, a été mise en place afin de mener des actions de prévention et d'information. Plusieurs actions ont été réalisées, comme la distribution d'un objet du quotidien (un sac de course avec mention d'un message et du 3919) et l'organisation de temps forts à l'occasion du 25 novembre, journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Parallèlement, avec les villes de Valence, Coventry et Sofia, Mulhouse s'est inscrite de janvier 2011 à décembre 2012 dans le projet européen innovant Iceberg de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce travail collaboratif a permis également la création d'un observatoire sur les violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Il s'agit ainsi de développer :

- les actions de prévention et de sensibilisation aux effets des violences à travers la création d'un centre de ressource départemental, financé par l'Etat, véritable bibliothèque d'éléments à diffuser au profit des acteurs de la sensibilisation qui peuvent venir s'y fournir. Ce centre de ressource se trouve adossé à l'accueil de jour. Il vise à encourager les campagnes d'information et de prévention, à destination de tous publics, notamment en milieu scolaire et en centres de formation pour adultes pour une première approche le plus précocement possible par l'intermédiaire de groupes de parole, jeux de rôle, utilisations de supports pédagogiques et de brochures, campagnes de communication dans les médias ;

- la mission d'accueil, d'écoute, de prise en charge et de suivi global des victimes (au plan juridique avec l'accompagnement en vue du dépôt de plainte, et au plan social avec l'hébergement d'urgence, l'assistance aux personnes en détresse ainsi que les projets de réinsertion, de lutte contre les dépendances...) avec la création de l'accueil de jour départemental, en faisant usage de crédits spécialement délégués par le Ministère des Droits des Femmes. Ce dernier, dont la gestion serait confiée au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Haut-Rhin, aurait vocation, pour fonctionner efficacement, à réunir régulièrement l'ensemble des acteurs autour des personnes en charge de la coordination des différents dispositifs. Le but est ainsi d'arriver à mettre en œuvre des solutions adaptées aux situations personnelles des victimes et à orienter et suivre leur parcours au travers de tous les dispositifs d'aide ;
- la réponse judiciaire aux violences subies par un appui juridique au dépôt de plainte et, en cas de besoin, à la formulation d'une demande d'éloignement du partenaire violent du domicile ;
- l'accompagnement social d'urgence et la reconstruction des victimes, notamment par la mise à disposition d'un hébergement temporaire, souvent seule solution immédiate qui permet d'envisager un dépôt de plainte et le refus de la violence endurée, et une aide à la réadaptation grâce à des actions de formation, de lutte contre les dépendances (alcool, drogues, médicaments...), de recherche d'emploi, de logement ...

Le Directeur de Cabinet

Colmar, le 6 février 2013

Madame, Monsieur,

Les violences faites aux femmes sont en augmentation dans le département du Haut-Rhin. C'est au sein de l'espace conjugal que sont perpétrées le plus de violences de toute nature (physiques, sexuelles, verbales, psychologiques).

Paralysées par la peur, une forte dévalorisation de soi-même, l'isolement et la honte, les victimes craignent le plus souvent de s'exprimer et de dénoncer les violences qu'elles subissent. Leur départ du domicile s'effectue la plupart du temps dans l'urgence, à l'issue d'une situation de crise.

Pour répondre à cette situation, il m'apparaît nécessaire de concevoir une action collégiale, associant l'ensemble des personnes publiques et des réseaux associatifs qui concourent au combat contre les violences que subissent les femmes. Beaucoup d'initiatives et de dispositifs existent et ont fait la preuve de leur efficacité et de l'engagement de ceux qui les animent. En revanche, il peut être regretté une coordination qui peut faire défaut et laisser les victimes sans apparente solution tant il leur est difficile dans l'urgence de trouver l'interlocuteur idoine.

C'est pourquoi, la préfecture du Haut-Rhin, dans le cadre 3^{ème} plan interministériel (2011/2013) de lutte contre les violences faites aux femmes, propose, d'une part, la création d'un accueil de jour, qui aurait vocation à être la porte d'entrée unique des victimes auprès des acteurs du soutien, et d'autre part, une convention entre ces derniers afin de structurer autour d'une architecture commune la politique de lutte contre les violences. Il s'agit ainsi de développer :

1/. Les actions de prévention et de sensibilisation aux effets des violences à travers la création d'un centre de ressource départemental, financé par l'Etat, véritable bibliothèque d'éléments à diffuser au profit des acteurs de la sensibilisation qui pourront venir s'y fournir. Ce centre de ressource se trouverait adossé à l'accueil de jour. Il vise à encourager les campagnes d'information et de prévention, à destination de tous publics, notamment en milieu scolaire et en centres de formation pour adultes pour une première approche le plus précocement possible par l'intermédiaire de groupes de parole, jeux de rôle, utilisations de supports pédagogiques et de brochures, campagnes de communication dans les médias.

2/. La mission d'accueil, d'écoute, de prise en charge et de suivi global des victimes (au plan juridique avec l'accompagnement en vue du dépôt de plainte, et au plan social avec l'hébergement d'urgence, l'assistance aux personnes en détresse ainsi que les projets de réinsertion, de lutte contre les dépendances...) avec la création de l'accueil de jour départemental, en faisant usage de crédits spécialement délégués par le ministère en charge des Droits des Femmes. Ce dernier, dont la gestion serait confiée au Centre d'Information sur

les Droits des Femmes et des Familles du Haut-Rhin, aurait vocation, pour fonctionner efficacement, à réunir régulièrement l'ensemble des acteurs autour des personnes en charge de la coordination des différents dispositifs. Le but est ainsi d'arriver à mettre en œuvre des solutions adaptées aux situations personnelles des victimes et à orienter et suivre leur parcours au travers de tous les dispositifs d'aide.

3/. La réponse judiciaire aux violences subies par une incitation et un appui juridique au dépôt de plainte, une écoute attentive de la part des forces de l'ordre, une réponse judiciaire aux dossiers ainsi qu'en cas de besoin un éloignement du partenaire violent du domicile.

4/. L'accompagnement social d'urgence et la reconstruction des victimes, notamment par la mise à disposition d'un hébergement temporaire, souvent seule solution immédiate qui permet d'envisager un dépôt de plainte et le refus de la violence endurée, et une aide à la réadaptation grâce à des actions de formation, de lutte contre les dépendances (alcool, drogues, médicaments...), de recherche d'emploi, de logement ...

Cette architecture intégrée est fondamentale, l'absence d'une de ses strates pouvant affaiblir la résolution des victimes de s'insurger contre les phénomènes de violences qu'elles connaissent. L'accueil de jour et l'association des acteurs autour un projet unique, qui figurera dans la convention, sont en capacité d'en permettre la réalisation.

Cette lettre d'intention constitue donc une présentation de la démarche entreprise par les services de l'Etat, conduit par la préfecture (le Directeur du cabinet du Préfet est chef du pôle en charge de la lutte contre les violences), et un appel à tous ceux qui s'investissent dans ce domaine à prendre part à la convention qui est sur le point d'être proposée.

La signature de la convention par l'ensemble des partenaires serait un signe fort de notre détermination collective. Je suis à cet égard convaincu que le rassemblement autour d'un projet commun, à la faveur de la création d'un accueil de jour, saura faire avancer la cause pour laquelle vous êtes engagés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
Chef de projet « Lutte contre les
Violences faites aux femmes »

Julien LE GOFF



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013 / 2015

Convention-cadre de lutte contre les violences intra familiales et subies par les femmes

SOMMAIRE

- Volet 1 – Coordination de l’ensemble des acteurs et animation du réseau associatif	6
<input type="checkbox"/> Les instances de gouvernance et de coordination	7
- Volet 2 – Création d’un centre départemental de ressources	9
- Volet 3 – Organisation de campagnes d’information et de prévention	10
<input type="checkbox"/> Organiser une action de prévention en milieu scolaire pour lutter contre les violences sexuelles	11
<input type="checkbox"/> Prévenir les violences intra familiales par la prise en charge des auteurs de violences de violences – Maintenir le lien parents / enfants	15
<input type="checkbox"/> Observatoire mulhousien des violences intra familiales et subies par les femmes	17
<input type="checkbox"/> Action de sensibilisation dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les Violences faites aux femmes le 25 novembre	18
<input type="checkbox"/> Lutter contre les violences sexuelles et sexistes	19
- Volet 4 – Création d’un centre d’accueil de jour	23
- Volet 5 – Réponse judiciaire aux violences subies par les femmes	25
<input type="checkbox"/> Formation des gendarmes du Haut-Rhin	26
- Volet 6 – Accompagnement social des victimes et projet de reconstruction des personnes	27
<input type="checkbox"/> Promouvoir l’accès aux soins et à la prévention des victimes en vue de les aider à lutter contre les dépendances et à se reconstruire	29
<input type="checkbox"/> Relogement des victimes à l’aide de la mobilisation du contingent préfectoral	31
<input type="checkbox"/> Réinsertion par l’emploi	37
- Signataires	39
- Annexe – Actions menées par les associations oeuvrant dans le domaine des violences intra familiales et faites aux femmes	43

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Volet 1 : Coordonner l'ensemble des acteurs et animer le réseau associatif

Description de l'action	- réaliser un état des lieux des différentes prises en charge, - s'assurer du maillage territorial, des réponses adaptées par territoire, préalablement définis, - formaliser les coopérations - rôle de concertation et de relais entre la victime et tout ce que les partenaires peuvent apporter comme soutien (cf. annexe)
Pilotage	Etat : <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Préfet • Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Acteurs en charge de l'action	Signataires de la convention-cadre
Calendrier prévisionnel	A partir de la création de l'accueil de jour
Dispositif de suivi (à définir) * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- comité d'animation et de coordination - état des lieux, - fiches de suivi / états statistiques
Financement	/

**Convention-cadre de lutte contre les violences intra familiales
et subies par les femmes**

Les instances de gouvernance et de coordination

I – Le comité départemental de prévention de la délinquance

- Instance décisionnelle
- Membres :
 - Le Préfet
 - Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
 - Les maires de COLMAR et de MULHOUSE
 - Les Procureurs de la République près les Tribunaux de Grande Instance de Colmar et de Mulhouse
 - La Directrice du Service Enfance, Santé, Insertion du Conseil Général du Haut-Rhin
 - La Directrice du Service Développement Social des Territoires du Conseil Général du Haut-Rhin

II - Le Comité d'animation et de coordination

- Instance technique présidée par le chef de projet et animée par la Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, destinée au suivi, à l'animation, force de propositions à soumettre ensuite le cas échéant au comité départemental de prévention de la délinquance
- Membres : représentants des services ou collectivités suivants :
 - CIDFF, opérateur
 - Co-financeurs (Conseil Général du Haut-Rhin, Cabinet du Préfet, partenaire mettant gracieusement un local à disposition)
 - DDCSPP
 - Associations partenaires
 - Déléguée régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
 - Procureurs de la République près les Tribunaux de Grande Instance de Colmar et de Mulhouse
 - Services de police et de gendarmerie
 - Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
 - Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
 - Inspection Académique
 - Agence régionale de Santé Alsace
 - Directeur territorial de POLE EMPLOI
 - Collectivités (M2A, mairies de Colmar et de Mulhouse)
 - Centres hospitaliers de Mulhouse, Colmar, Rouffach et Altkirch
 - Experts, ponctuellement (à titre d'exemple le SIAO Urgence et le SIAO Insertion)

- Rôle :

- Elaborer le protocole ou la convention entre le CIDFF et tous les partenaires
- Définir les objectifs en termes de lutte contre les violences, objectifs devant être pris en compte par l'ensemble des partenaires
- Evaluer les résultats
- Vérifier la bonne utilisation des crédits
- Consulter les conventions apportées par les personnes publiques susceptibles d'intervenir (bailleurs sociaux, SIAO, ...)

- Rythme des réunions :

- Réunions plénières : 2 fois par an sous l'égide de la Préfecture
- Réunions techniques régulières : par bassin de vie (Altkirch, Colmar, Mulhouse, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Louis, Thann ...) permettant d'être plus opérationnel et au plus près du terrain

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Volet 2 : Création d'un centre départemental de ressources

Description de l'action	<p>Acquérir des ressources documentaires qui pourront être mises à la disposition des acteurs institutionnels et associatifs associés au plan, pour conduire des actions de sensibilisation.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • information sur les dispositifs d'accueil des victimes, • prévention en milieu scolaire, centres de formation pour adultes, ...
Pilotage	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Préfet • Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Porteur de projet	<p>Structure identifiée : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.)</p>
Acteurs en charge de l'action	<p>Professionnels de l'intervention sociale Organismes spécialisés dans l'accueil des femmes victimes de violences</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Création d'un centre en 2013</p>
<p>Dispositif de suivi (à définir)</p> <p>* Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action</p>	<p>Comité d'animation et de coordination</p>
Financement	<p>Etat (FIPD) : 5.000 € au maximum</p>

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Volet 3 : Organiser des campagnes d'information et de prévention

Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser à un enjeu de société, - inciter les victimes à refuser leur situation actuelle, - renforcer et développer les actions de sensibilisation auprès de tous publics ainsi que des établissements scolaires, - stabiliser les actions de sensibilisation menées, - proposer des actions d'informations dans les lycées et les centres de formation pour adultes sur la violence sexuelle, par l'intermédiaire de : <ul style="list-style-type: none"> • groupes de parole, • jeux de rôle, • utilisation de supports pédagogiques du centre de ressources, • diffusion de brochures, • campagnes de communication dans les médias
Pilotage	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Préfet • Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Porteur de projet	Les partenaires qui proposent des actions
Acteurs en charge de l'action	Professionnels de l'intervention sociale Conseil Général du Haut-Rhin Municipalités Inspection Académique
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi (à définir) * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Comité d'animation et de coordination
Financement	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - F.I.P.D. - DDCSPP Conseil Général du Haut-Rhin Centre de ressources

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

- ACCORD 68
- Association Soutien Femmes Battues, Solidarité Femmes
- A.S.F.M.R. / SOPHIA
- ASTI

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Fiche action : Organiser une action de prévention en milieu scolaire pour lutter contre les violences sexuelles

Description de l'action	<p>Le traitement de procédures pénales diligentées de chefs d'infractions sexuelles commises sur et par des mineurs a amené le Parquet de Mulhouse à la constatation suivante : de nombreux dossiers ne relèvent pas du domaine pénal mais traduisent une réalité sociologique alarmante, l'entrée dans la sexualité d'adolescents de plus en plus jeunes, parfois avec des pratiques sexuelles violentes, qui témoignent, lors du dépôt de plainte, d'un réel ressenti de victime en inadéquation avec l'absence de statut pénal, à défaut de caractérisation d'une infraction.</p> <p>L'impossibilité d'apporter une réponse pénale aux nombreuses situations de mal-être constatées chez des adolescents ayant porté plainte après avoir eu des relations sexuelles visiblement traumatisantes mais consenties a priori sur le moment ou ayant eu lieu dans un contexte rendant impossible la caractérisation du défaut de consentement a amené le Parquet des Mineurs du TGI de Mulhouse à réfléchir à la participation à un renforcement des actions de prévention.</p> <p>Le projet correspondant, mené en partenariat avec la mairie de Mulhouse et l'Inspection Académique du Haut-Rhin, mis en place depuis le début d'année au collège de BOURTZWILLER pour se prolonger sur l'année scolaire 2013/2014, s'articule autour des 2 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les adolescents aux situations à risques : <ul style="list-style-type: none"> • soit celles qui les conduiraient à être physiquement en danger (par exemple accepter un rendez-vous avec un inconnu dans un lieu connu), • soit celles qui induiraient chez eux un comportement non réellement désiré mais plus ou moins considéré obligatoire pour être accepté (se sentir obligé(e) d'avoir des relations sexuelles avec les amis de son petit ami pour lui faire plaisir) ; - faire comprendre aux adolescents en quoi les réseaux sociaux et les moyens de communication multiplient les situations à risques et les faire réfléchir sur les moyens d'éviter ces dernières sans renoncer aux premiers. <p>L'objectif poursuivi consiste à amener les adolescents scolarisés en fin de collège à créer eux-mêmes une campagne de sensibilisation destinée à être diffusée auprès de leurs pairs (problématique, détresse des victimes, réflexion sur les facteurs à risques et moyens de les éviter ou contourner), à définir les messages à diffuser ainsi que les supports ou moyens nécessaires : intervention et échanges avec des professionnels du secteur</p>
-------------------------	---

	judiciaire, policier ou médical, slogans, affiches, dépliants, spots de prévention, ...
Pilotage	Etat : <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Préfet • Procureur de la République de Mulhouse • Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Porteur de projet	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
Acteurs en charge de l'action	Education Nationale Forces de l'ordre Protection Judiciaire de la Jeunesse Services d'enquête Corps médical Collectivités locales
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi (à définir) * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Comité d'animation et de coordination
Budget prévisionnel	1.500 à 2.000 € la première année
Financement	FIVS (Fonds de l'Education Nationale pour lutter contre la violence à scolaire) Mulhouse Alsace Agglomération FIPD

**INTERVENTION « DECOUVERTE » DE LA JUSTICE AU COLLEGE DE
BOURZWILLER / JUIN 2013
PREMIERE ETAPE DU PROJET DE PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES**

Objectifs :

Les interventions du mois de juin 2013 auront pour objectif de permettre aux élèves de sixième d'avoir une première approche de la justice pénale, de ses acteurs et de ses mécanismes. Elles permettront d'établir un premier contact entre le parquet des mineurs et les élèves, dont une partie sera concernée spécifiquement par l'action de prévention des violences sexuelles.

La classe d'âge a été choisie en concertation avec l'équipe du collège.

Les élèves de sixième, encore peu dans la défiance et les *a priori* vis à vis des adultes, apparaissent, en effet, comme ceux les plus susceptibles de manifester un réel enthousiasme et intérêt pour la matière.

Par conséquent, les élèves concernés par l'action de prévention des violences sexuelles seront ces mêmes sixième, dès leur entrée en cinquième, à la rentrée prochaine, classe d'âge, de l'avis de l'équipe éducative, déjà très concernée par les problématiques qui seront abordées.

L'aspect généraliste de ces interventions doit également permettre d'inscrire aussi le projet dans une optique de vulgarisation plus générale du fonctionnement des institutions, en lien avec les enseignements d'éducation civique et de ne pas le cantonner au strict champs des infractions sexuelles et de leur traitement.

Cette première approche plus généraliste devrait permettre également d'éviter la défiance que pourrait susciter la mise en place d'un projet, hors programmes scolaires, axé uniquement et immédiatement sur des problématiques sexuelles.

Format :

6 modules de 1 heure 30, soit 3 demi-journées au cours du mois de juin 2013.

Les modules seront animés par les seuls parquets mineurs avec l'équipe éducative.

Il s'agit de ne pas diluer le propos et de ne pas multiplier les intervenants pour permettre aux élèves d'assimiler des notions de base et d'identifier les adultes référents qu'ils retrouveront tout au long du projet.

Pour permettre sur un temps relativement court d'aborder un nombre satisfaisant de points cruciaux, il serait privilégié une approche ludique mais non interactive sur la durée de la séance.

Un temps de questions/réponses sera pris en fin d'intervention.

Support :

Les supports pédagogiques utilisés dans le cadre de l'action menée l'an dernier par Jean-Pierre BARBIER et Marie MURER de la Coordination Prévention et Sécurité, Coteaux/Haut-Poirier/Dornach (schémas, quiz, glossaires....)

Devront également être utilisés (en fonction des droits d'usage), deux supports audio-visuels permettant d'illustrer le propos par une diffusion de deux fois 10 à 15 minutes de films.

Déroulement prévisible des interventions :

- Présentation des intervenants,
- Tour de table auprès des élèves : chacun devant énoncer un mot en lien selon lui avec la justice,
- Présentation de la notion d'interdit pénal, des notions d'infraction et de peine, du code pénal et du code de procédure pénale,
- Présentation de la phase d'enquête avec diffusion d'une séquence télévisuelle, reprise des éléments importants et véridiques,
- Présentation de la phase d'audience, avec diffusion d'un extrait du film de Depardon correspondant à une scène simple,
- Temps d'échange et de questions.
-

Articulation avec le module « prévention des violences sexuelles » :

Cette première phase de découverte pour les élèves de sixième et de prise de contacts pour le parquet des mineurs devra permettre d'affiner le public cible du projet de prévention des violences sexuelles à proprement parler et le contenu des interventions.

Elle permettra ainsi de définir quels élèves seront porteurs du projet c'est à dire leur nombre, leur cursus (choisit-on une classe ou un groupe défini sur un autre critère?) et d'adapter au mieux le contenu des interventions à leur profil.

Le « séquençage » tel que définit précédemment sera donc profondément remanié à l'issue puis tout au long de l'évolution du projet en concertation avec les équipes du collège.

Fait au Parquet de MULHOUSE

Le 13 mars 2013

Alexandra Chaumet et Julie Fergane, substituts

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Fiche action : Prévenir les violences intra familiales par la prise en charge des auteurs de violences - Maintenir le lien parents / enfants

Description de l'action	<p>Des entretiens individuels sont menés avec les auteurs de violences par une psychologue qualifiée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aider à sortir du déni, identifier leurs comportements violents, - favoriser l'expression des ressentis et permettre de gérer la colère, - travailler sur les origines de leur brutalité et leur manque d'empathie envers leur conjoint, - développer leur responsabilité par rapport aux actes, - amener la personne au changement de comportement. <p>Des formations peuvent également être proposées à des groupes cibles divers (intervenants sociaux, personnel médical, police, ...) pour faire connaître les mécanismes des violences conjugales, les stratégies et les enjeux, analyser les conséquences des violences sur le groupe social, modifier les représentations.</p>
Pilotage	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Cabinet du Préfet •Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Porteur de projet	Associations APPUIS – 3 boulevard du Président Roosevelt - MULHOUSE
Acteurs en charge de l'action	<p>L'association APUIS est en charge de l'action, en lien avec un comité de pilotage constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, - le CIDFF, - le Planning Familial, - le Mouvement du Nid, - l'UDAF, - l'ASMR, - le SPIP
Calendrier prévisionnel	Dès 2013 – Action permanente
Dispositif de suivi (à définir)	Comité d'animation et de coordination
* Outils	<p>Statistiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au nombre de personnes rencontrées et d'entretiens réalisés ainsi que les consultations demandées et non honorées (il est difficile pour les

* Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	auteurs de violences de consulter : certains ne viennent qu'à la 2ème ou 3ème demande de rendez-vous), - aux orientations en amont et en aval, la provenance géographique, la fourchette des âges. Une fiche d'évaluation est remplie par les consultants
Budget prévisionnel	13.350 € en 2013
Financement	Etat : FIPD – DRDFE Direction interrégionale des services pénitentiaires Ville de Mulhouse

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

Un logement dédié à l'exercice du droit de visite parental.

L'association APPUIS gère un logement T4 à Mulhouse, dédié à des parents titulaires de l'autorité parentale, à qui le tribunal accorde un droit de visite et d'hébergement de leur(s) enfant(s) et dont le mode d'habitat ne permet pas d'exercer ce droit. Contact téléphonique : 03 89 52 32 35

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Fiche action : **Observatoire mulhousien des violences intra familiales et faites aux femmes**

Description de l'action	<p>La ville de Mulhouse a mis en place un observatoire des violences intra familiales et faites aux femmes (OVIFF – Mulhouse). Cet espace d'échanges et de réflexion permet l'analyse et le recensement des différentes données produites par les institutions partenaires. Il est également un vecteur de communication et d'information. Les enjeux de l'OVIFF – Mulhouse sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fédérer les acteurs mulhousiens de la prévention et de intervention autour des activités de l'observatoire, - élaborer un cahier des charges et un règlement de fonctionnement de l'observatoire, - mettre en œuvre un dispositif de recueil des données administratives et une enquête de victimisation, - produire et analyser les tableaux de bord à partir de l'année 2011, - organiser un premier événement d'information sur les activités de l'observatoire
Pilotage	Partenaires de l'OVIFF (Observatoire des Violences Intra Familiales et faites aux femmes) : ACCORD 68, ACCES, AGF, APPUIS, ASFMR, Centre hospitalier de Mulhouse, CIDFF, Education Nationale, la Petite Ourse, Maison des avocats, Mouvement du Nid, Planning Familial, Police Nationale, Point Repairs, Solidarité Femmes, Ville de Mulhouse
Porteur de projet	Ville de Mulhouse
Acteurs en charge de l'action	Partenaires tant institutionnels qu'associatifs de l'OVIFF
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi (à définir)	Comité de pilotage Conseil scientifique
Budget prévisionnel	Pas de budget spécifique
Financement	Ville de Mulhouse

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Fiche action : Action de sensibilisation dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 Novembre

Description de l'action	Tous les ans, la ville de Mulhouse organise une manifestation à destination du grand public et/ou des professionnels dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. La manifestation peut prendre différentes formes (journée d'étude, conférence, exposition, concert, ...). Les objectifs sont les suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. sensibiliser le grand public 2. échanger et réfléchir entre professionnels de terrain 3. apporter de nouvelles approches de la thématique grâce à des intervenants extérieurs
Pilotage	Partenaires de l'OVIFF (Observatoire des Violences Intra Familiales et faites aux femmes) : ACCORD 68, ACCES, AGF, APPUIS, ASFMR, Centre hospitalier de Mulhouse, CIDFF, Education Nationale, la Petite Ourse, Maison des avocats, Mouvement du Nid, Planning Familial, Police Nationale, Point Repairs, Solidarité Femmes, Ville de Mulhouse
Porteur de projet	Ville de Mulhouse
Acteurs en charge de l'action	Partenaires de l'OVIFF
Calendrier prévisionnel	25/11/13
Dispositif de suivi (à définir)	Comité de pilotage de l'OVIFF
Budget prévisionnel	3.000 €
Financement	Ville de Mulhouse

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Fiche action : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Description de l'action	<p>Les stéréotypes sexistes sont toujours très présents dans la société et dans les mœurs, ce malgré l'inscription de l'égalité femmes / hommes inscrite dans la loi, et peuvent être vecteurs de violences. Des exemples existent aussi bien dans les médias que dans le discours des jeunes (cf. annexe).</p> <p>Lors d'interventions, les jeunes eux-mêmes font part de leurs difficultés à vivre dans une société où les violences sont aussi présentes et sont en attente de débats (à titre d'exemple, les jeunes filles se plaignent souvent de se faire haranguer violemment dans la rue ou d'être victimes de rumeurs quant à leur vie intime) Il est donc nécessaire de réaliser un travail auprès des jeunes d'âge scolaire, entre 11 et 20 ans, et de permettre, grâce à un réel espace de parole, l'expression des représentations de genre qui peuvent entraîner des violences sexistes.</p> <p>L'intervention dans des groupes mixtes est également important pour permettre un échange entre filles et garçons, d'entendre les points de vue et la réalité vécue par les un(e)s et les autres et de permettre un positionnement différent par rapport aux stéréotypes véhiculés par la société et, par ce biais, de porter un autre regard et une autre réflexion sur ces questions.</p> <p>Un autre point de vue plus égalitaire ou un rappel à la loi peuvent également être apportés lors des débats envisagés.</p>
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Préfet • Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Porteur de projet	Planning Familial
Acteurs en charge de l'action	
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi * Outils *Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Comité d'animation et de coordination
Budget prévisionnel	10.000 €

Financement	Etat : - Ministère des Droits des Femmes - FIPD CUCS Ville de Mulhouse
-------------	--

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

Annexe 1 : Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Descriptif :

Si aujourd'hui la question de l'égalité femme/homme est inscrite dans la loi, les stéréotypes sexistes sont toujours très présents dans la société et dans les mœurs et peuvent être vecteurs de violences.

On peut en trouver des exemples aussi bien dans les médias que dans le discours des jeunes :

- Dans la publicité, les femmes sont mises en scène pour vanter des produits ménagers ou des produits de soins pour enfants et les hommes virils et beaux sont représentés pour vendre de belles et puissantes voitures. Le corps des femmes est la plupart du temps sexualisé pour promouvoir des cosmétiques et des parfums. Les pubs pour jouets sont aussi genrées (les filles sont dédiées à jouer à la poupée ou à des jeux de créations de mode, les garçons aux voitures ou à des jeux dits « scientifique »).

- Il y a un manque de visibilité des femmes expertes dans les médias. Il n'y a pas de parité dans les instances politiques et une ministre allant au parlement français peut se faire « chahuter » si elle porte une robe.

- Dans le monde de l'entreprise, les femmes, à poste égal, gagnent en moyenne 27% de moins que les hommes. Le plafond de verre existe toujours.

- De nombreux rappeurs profèrent des paroles très violentes à l'encontre des femmes.

- La société continue à culpabiliser les femmes victimes de viol en retournant la situation : c'est son comportement, sa manière de s'habiller et son incapacité à dire clairement non qui justifient ce qui leur est arrivé (« nous savons bien qu'une femme qui dit non, dit oui ! »)

- La stigmatisation et des violences verbales en direction des femmes portant des jupes dans l'espace public ou ayant une sexualité affirmée sont monnaie courante. En milieu scolaire, peu de jeunes femmes se risquent à en porter.

Tout cela concourt à entretenir les rôles et stéréotypes attribués au féminin et au masculin : la femme est douce, fragile et doit être protégée et guidée par l'homme qui est fort et puissant. Ce culte de la puissance physique et sexuelle, inhérent à la constitution de l'identité masculine telle qu'elle se conçoit dans nos sociétés, tend à valoriser et donc à favoriser les démonstrations de force, si brutales soient-elles. Cela permet de comprendre la corrélation entre violences et représentations du masculin. Cela se retrouve dans les discours des jeunes et dans leurs comportements.

Lors des interventions, les jeunes eux-mêmes font part de leurs difficultés à vivre dans une société où les violences genrées sont aussi présentes et sont en attente de débats. Par exemple : les jeunes filles se plaignent souvent de se faire haranguer violemment dans la rue, ou d'être victimes de rumeurs quant à leur vie intime.

L'objectif de notre travail auprès des jeunes est de permettre, grâce à un réel espace de parole, l'expression des représentations de genre qui peuvent entraîner des violences sexistes. Il est important pour nous d'intervenir dans des groupes mixtes pour permettre un échange entre filles et garçons. Cela permet d'entendre les points de vue et la réalité des un-e-s et des autres.

Notre expérience de plus de quarante années de prévention auprès de tout public nous a convaincu qu'avec le cheminement du groupe, l'individu peut avancer et se positionner autrement par rapport aux stéréotypes enfermant véhiculés par la société. Jeunes, adultes en devenir, il est important de les aider à prendre ce recul, à porter un autre regard et une autre réflexion sur ces questions. Notre rôle est aussi d'apporter lors de ces débats, quand cela est nécessaire un autre point de vue plus égalitaire ou un rappel à la loi.

Public ciblé :

Jeunes d'âge scolaire entre 11 et 20 ans

Montant de la subvention qui pourrait être sollicitée : 3.000 €

Coût total : 10.000 €

Autres partenaires financiers : CUCS, Ville de Mulhouse

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

**Volet 4 : Organiser l'accueil et la prise en charge des victimes et de leurs enfants
Création d'un accueil de jour départemental**

Description de l'action	<p>Dans le domaine de la prévention et de l'aide aux victimes, le 3ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes permet le financement d'accueils de jour pour les femmes victimes de violences. L'objectif consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • disposer d'une structure de proximité, lieu d'accueil, d'information sur les droits et dispositifs de recours existants, et d'orientation vers les acteurs et services juridique, social, sanitaire et professionnel, • favoriser le dialogue, l'expression et l'échange par une écoute attentive des victimes de la part des professionnels présents sur le site, dans des conditions respectant la confidentialité, • évaluer les besoins des victimes et leur proposer un parcours d'assistance et de suivi, ce qui mobilise les compétences des partenaires de la convention, • orienter et accompagner, le cas échéant, vers une structure médicale, • proposer des actions d'information et de sensibilisation à destination de tous publics par l'intermédiaire de groupes de parole, jeux de rôle, utilisation de supports pédagogiques du centre de ressources, diffusion de brochures, campagnes de communication dans les médias. <p>Ce projet s'inscrit parallèlement dans le cadre de l'appel à projets du Ministère des Droits des Femmes et dans le Plan régional stratégique pour l'égalité femmes / hommes.</p> <p>L'accueil de jour est situé dans les locaux du C.I.D.F.F. au 20 avenue Kennedy à Mulhouse.</p> <p>La convention-cadre traduit l'engagement des partenaires à contribuer à développer leurs ressources ainsi que leurs moyens par une mutualisation, ce qui permettra de répondre d'une manière plus efficace et de façon globale et structurante à l'ensemble de la problématique (cf. annexe)</p>
Pilotage	<p>Cabinet du Préfet Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité Conseil Général du Haut-Rhin Les municipalités</p>
Porteur de projet	<p>Structure retenue : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.)</p>
Acteurs en charge de l'action	<p>Professionnels de l'intervention sociale Tous les signataires de la convention, institutionnels et autres, qui</p>

	œuvrent dans le domaine des violences subies par les femmes
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi (à définir) * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Comité d'animation et de coordination
Financement	Etat : - Ministère des Droits des Femmes : - 34.800 € en 2012 - 34.800 € en 2013 (28.564 € + reprise sur excédent à hauteur de 6.236 €) - 28.000 € en 2014 et 2015 - FIPD : 14.000 € Conseil Général du Haut-Rhin : 20.000 € Municipalités

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

- ACCORD 68
- Association Soutien Femmes Battues, Solidarité Femmes
- A.S.F.M.R. / SOPHIA
- ASTI

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Volet 5 : Réponse judiciaire aux violences subies par les femmes

Description de l'action	- orienter et accompagner, le cas échéant, les victimes pour un dépôt de plainte dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie, - favoriser le dialogue avec les victimes en amont du dépôt de plainte, au sein de l'accueil de jour, - prendre en charge les plaignants et les accompagner, éventuellement, vers des structures médicales, médico-sociales ou sociales.
Responsables de l'action	Structures identifiées : <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Préfet • Procureurs de la République • Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Acteurs en charge de l'action	Forces de l'ordre Intervenants sociaux en commissariats de police et brigades de gendarmerie Psychologue en charge des victimes du commissariat de Mulhouse Accueil de jour
Calendrier prévisionnel	A partir de la création de l'accueil de jour
Dispositif de suivi (à définir) * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Comité d'animation et de coordination Suites judiciaires réservées
Financement	/

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

- ACCORD 68
- Association Soutien Femmes Battues, Solidarité Femmes
- A.S.F.M.R. / SOPHIA
- Association ESPOIR COLMAR
- ASTI

PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013/2015

Fiche action : Formation des gendarmes du Haut-Rhin

Description de l'action	Acquérir des mots et des gestes pour l'accueil des victimes de violences conjugales. Améliorer la qualité de prise en charge des femmes victimes de violences et/ou intrafamiliales. L'objectif est de pouvoir apporter notre savoir aux militaires de gendarmerie afin qu'ils puissent comprendre les difficultés que les femmes rencontrent lorsqu'elles se rendent dans leur brigade et de pouvoir travailler en partenariat dans les meilleures conditions.
Pilotage	-Le référent départemental : M. le Capitaine Michel DI GIROLAMO, Officier prévention partenariat. -L'Association Soutien femmes Battues – Solidarité Femmes représentée par Véronique LAOUER, Directrice.
Porteur de projet	L'Association Soutien Femmes Battues et le référent départemental de gendarmerie.
Acteurs en charge de l'action	L'Association Soutien Femmes Battues – Solidarité Femmes Lieu : au siège 1, avenue de Bâle 68300 SAINT-LOUIS.
Calendrier prévisionnel	Pour 2013 : 5 séances. 12 mars, 9 avril, 14 mai, 21 mai, 4 juin.
Dispositif de suivi (à définir) * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la formation sous forme de questionnaire de chaque participant - Travail en partenariat et débriefing entre le référent départemental de gendarmerie et l'Association Soutien Femmes Battues. - Supports (power Point, livrets, documentations, charte de l'accueil, jeux de rôle..) pour rendre la formation concrète. - Remise d'un certificat de participation à chaque militaire
Budget prévisionnel	4.000 € de besoins pour la formation citée.
Financement	FIPD

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Volet 6 : Accompagnement social des victimes de violences et projet de reconstruction des personnes

Description de l'action	<p>- relogement des victimes à l'aide notamment de la mobilisation du contingent préfectoral et de la conclusion de baux glissants avec les bailleurs sociaux du département,</p> <p>- assistance sociale et psychologique,</p> <p>- insertion par l'emploi et la formation,</p> <p>- lutte contre les dépendances (alcool, drogues).</p> <p>Dans ce cadre, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recenser les moyens dans le département, • engager les acteurs à mobiliser leurs ressources au bénéfice des victimes accueillies par l'accueil de jour, • mettre sur pied un comité de suivi des victimes dans les domaines médical, social, judiciaire, ..., à géométrie variable en fonction des situations, composé des acteurs du dispositif commun signataires de la convention (cf. annexe sur les ressources et activités des partenaires)
Pilotage	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Préfet • Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
Porteur de projet	Les partenaires qui proposent des actions
Acteurs en charge de l'action	<p>Professionnels de l'intervention sociale</p> <p>Associations (à déterminer)</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>DDCSPP</p> <p>Bailleurs sociaux (AREAL)</p> <p>Association APPUIS</p>
Calendrier prévisionnel	A partir de la création de l'accueil de jour
Dispositif de suivi (à définir) * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Comité d'animation et de coordination
Financement	<p>Etat</p> <p>- FIPD</p> <p>- MILDT</p> <p>Collectivités territoriales</p> <p>Associations</p>

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

- ACCORD 68
- Association Soutien Femmes Battues, Solidarité Femmes
- A.S.F.M.R. / SOPHIA
- Association ESPOIR COLMAR
- ASTI

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Fiche action : Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention des victimes en vue de les aider à lutter contre les dépendances et à se reconstruire

Description de l'action	<p>En lien étroit avec les intervenants de première ligne, proposer aux femmes victimes de violence une intervention précoce afin de les aider à prendre soin d'elles et, si nécessaire, à s'orienter vers un dispositif sanitaire ou médicosocial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propositions d'accueil téléphonique à la demande de tout référent social en difficulté avec une situation d'accompagnement. Cet accueil est assuré par un psychologue de l'AFPRA. Une réponse téléphonique est garantie dans les 48 heures au maximum. - Selon échange en réunion et/ou par téléphone au cas par cas et/ou au moment des permanences sur site, possibilité de fixer un rendez-vous sur les lieux de l'accompagnement ou de l'accueil social avec la bénéficiaire pour mettre en place un entretien individuel de prévention. - Les entretiens initiaux peuvent, selon les cas, déboucher sur un accompagnement transitoire des bénéficiaires assuré par le psychologue de l'AFPRA sur le lieu de l'accompagnement ou de l'accueil social dans le but de préparer une orientation vers un dispositif de soins. - Dans tous les cas le contact est maintenu avec le conseiller ou le référent social pour l'informer de l'avancée des démarches - Par ailleurs, l'AFPRA participe ou met en place des actions collectives sur des thèmes « santé » sous la forme de groupes de parole au bénéfice de femmes victimes de violence.
Pilotage	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Cabinet du Préfet •Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Porteur de projet	AFPRA
Acteurs en charge de l'action	Acteurs des dispositifs de santé publique, santé mentale, sociaux et médicosociaux
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi (à définir)	Comité d'animation et de coordination

* Outils	Entretiens individuels de prévention Animations collectives
* Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre de bénéficiaires Nombre d'entretiens Nombre d'orientations concrétisées Satisfaction des bénéficiaires
Budget prévisionnel de l'action	11.827 € (en 2013)
Financement	Etat : - MILDT

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

- AFPRA

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Fiche action : Accompagnement social - Reloger les victimes à l'aide de la mobilisation du contingent préfectoral

Description de l'action	<p>L'accompagnement social des victimes requiert de trouver des solutions d'hébergement d'urgence, notamment pour les femmes avec enfants, ce qui nécessite en particulier la mise à disposition d'un hébergement temporaire spécifique. La mobilisation du contingent préfectoral ainsi que la conclusion de baux glissants avec les organismes sociaux du département peuvent être la solution qui permet d'envisager le dépôt de plainte et le départ du domicile conjugal. Procédure applicable en matière de mobilisation du contingent préfectoral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontre d'un travailleur social (CCAS, assistante de secteur ou association habilitée) pour que la victime remplisse un formulaire (selon modèle ci-annexé), - document et annexes adressés à la DDCSPP, - en cas de vacance de logement correspondant à la demande, positionnement de la personne sur ce logement auprès du bailleur concerné, - personne prévenue, - en cas de non-vacance, positionnement de la personne dans un logiciel unique de la demande, visible par tous les bailleurs, comme prioritaire, - la décision revient au bailleur de se saisir du dossier et de prendre contact avec la victime et à la commission d'attribution pour décision finale (le contingent préfectoral n'étant pas un droit de réquisition).
Pilotage	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Cabinet du Préfet •Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Porteur de projet	<p>Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable du pôle logement – Tél. 03.89.24.82.10 • Résidences sociales : M. Jean-Renaud GOUJON – Tél. 03.89.24.82.13
Acteurs en charge de l'action	<p>Conseil Général (Mme Corinne LAMBERT – Tél. 03.89.30.68.61) Associations agréées pour présenter des demandes de logement au titre du contingent préfectoral (cf. liste jointe)</p>

	Bailleurs sociaux
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi (à définir) * Outils * Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Comité d'animation et de coordination
Financement	

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE :

DEMANDE DE LOGEMENT AU TITRE DU CONTINGENT PRÉFECTORAL

NUMÉRO UNIQUE DU DEMANDEUR :

Dossier déposé auprès de :

NOM DE LA STRUCTURE

Personne référente :

PRÉSENTANT LA DEMANDE :

Tél. :

DEMANDEUR :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Tél. :

Adresse (*): (*)si hébergement, nom de la structure et de
l'association gestionnaire

Cautionnaire éventuel :

COMPOSITION FAMILIALE couple personne isolée

nombre d'adultes :

nombre d'enfants :

âge des enfants :

sexe : F : M : CATÉGORIE PRIORITAIRE DANS LAQUELLE S'INSCRIT LE DEMANDEUR logement temporaire (ALT) sur occupation – nombre de m2 logement actuel :

nombre de personnes occupant le logement :

 insalubrité avec
interdiction d'habiter *Temporaire
définitive péril *

Dans ces cas *, date de l'arrêt :

 Suspicion d'insalubrité C.H.R.S. hébergement d'urgence hébergement précaire expulsion délai d'attente anormal âgeSOUHAIT SUR LA LOCALISATION DU LOGEMENT

Localisation : 1)

2)

Type F :

<u>RESSOURCES</u>	SALARIÉ *	STAGE INSERTION	ASSEDIC	A.P.I.	R.S.A..	A.A.H.	RETRAITE	PRESTATIONS FAMILIALES	PENSION ALIMENTAIRE	AUTRES REVENUS
demandeur										
conjoint										
enfants										

* employeur :

Crédits :

Retenues/salaire :

Pension versée :

Total ressources :

Toute déclaration inexacte ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation de la demande.

Fait à

Le

Demande valable un an à compter de cette date

Signature du demandeur :

PIÈCES À FOURNIR AU TRAVAILLEUR SOCIAL À L'APPUI DE LA PRÉSENTE DEMANDE

(ces pièces justificatives seront à transmettre avec la présente demande)

- photocopie de la carte nationale d'identité
- photocopie de la carte de séjour
- dernière notification des droits ASSEDIC
- dernière notification des droits de la Caisse d'Allocations Familiales
- copie du dernier bulletin de salaire
- copies des deux derniers avis d'imposition

ATTENTION :

→ Si cette demande n'est pas actualisée au bout d'un an, elle sera considérée comme caduque.

→ Après 3 refus ou absences de réponse aux propositions des bailleurs, votre demande ne sera plus considérée comme prioritaire et sortira du contingent préfectoral.

Observations du demandeur :

Observations de l'instructeur :

**CONVENTION-CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES
ET SUBIES PAR LES FEMMES**

Fiche action : Accompagnement social - Réinsertion par l'emploi

Description de l'action	<p>L'accompagnement social et la reconstruction des victimes impliquent de favoriser leur réinsertion par l'emploi. Selon les cas, différentes étapes peuvent s'avérer nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prospection d'offres d'emploi et de formations ou stages, accompagnement physique ponctuel dans le cadre de la recherche d'emploi, élaboration et mise à jour de CV et de lettres de candidatures, - entretiens permettant de faire le point sur les savoirs fondamentaux à acquérir et les éventuels problèmes périphériques (santé, addiction, garde des enfants), - actions de mise à niveau, formations, suivi professionnel, ... - étape en centre d'adaptation à la vie active (CAVA), - stages en entreprises
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Préfet • Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Porteur de projet	Les partenaires proposant des actions
Acteurs en charge de l'action	<p>CIDFF Ensemble des CHRS habilités à héberger et accompagner les femmes victimes de violences Association G7 Association Espoir Colmar - CAVA Association APPUIS Association Soutien Femmes Battues Saint-Louis</p>
Calendrier prévisionnel	Dès 2013
Dispositif de suivi * Outils *Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>Comité d'animation et de coordination</p> <p>Nombre de victimes suivies, Nombre de victimes ayant suivi une formation Nombre de victimes ayant trouvé un stage Nombre de victimes ayant trouvé un emploi</p>
Budget prévisionnel	

Financement	
-------------	--

Maîtrise d'œuvre d'actions additionnelles :

Fait à Colmar, le 29 mai 2013

Le Préfet, représenté par le Directeur de Cabinet
Chef de Projet « Lutte contre les violences
faites aux femmes »



Julien LE GOFF

Le Vice-Président du Conseil Général
du Haut-Rhin



Guy JACQUEY

Le Vice-Procureur de la République
du Tribunal de Grande Instance de Colmar



Philippe VANNIER

Le Procureur Adjoint de la République
du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse



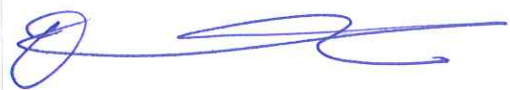
Régis SEILLE

Le Maire de Colmar



Gilbert MEYER

L'Adjointe au Maire de Mulhouse



Fatima JENN

Le Directeur départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations



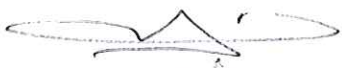
Patrick L'HÔTE

La Déléguée Régionale aux Droits
des Femmes et à l'Égalité



Françoise HEMMENDINGER

La Chargée de Mission départementale
aux Droits des Femmes et à l'Égalité



Dominique RÈNGER

Le Lieutenant-Colonel, Adjoint
au Commandant du Groupement de
Gendarmerie départementale du Haut-Rhin



Philippe VINCENT


Le Directeur départemental de la Sécurité
Publique du Haut-Rhin


Alain MARTINEZ

Le Directeur du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation du Haut-Rhin


Daniel VONTHRON

Le Directeur Territorial de POLE EMPLOI


Pascal RITAINE
Directeur Territorial du Haut-Rhin

Pascal RITAINE

La Directrice des Hôpitaux Civils de Colmar


Christine FIAT

La Directrice adjointe du Centre
Hospitalier Spécialisé de Rouffach


Dominique LACHAT

La Vice-Présidente du Centre d'Information
sur les Droits des Femmes et des Familles

Liliane BICK 

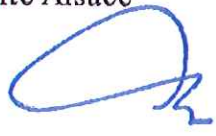
La Directrice Territoriale Adjointe de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse
du Haut-Rhin


Christine KUHN

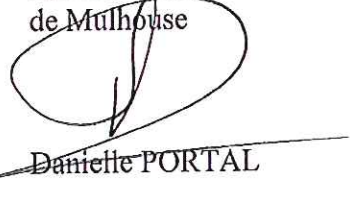
La Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin


Maryse SAVOURET

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale
de Santé Alsace


Laurent HABERT

La Directrice du Centre Hospitalier
de Mulhouse


Danielle PORTAL

Le Directeur du Centre Hospitalier
Saint-Morand d'Altkirch


Dominique REUSCHLE

La Directrice de l'Association G7


Chantal ILTIS-JACQUIER

Le Président de l'Association ACCES

Jean-Marc BELLEFLEUR

Le Président de ACCORD 68

Hervé KUONY

La Présidente de l'Association APPUIS

Geneviève MOUILLET

La Directrice de l'Association Soutien
Femmes Battues, Solidarité Femmes

Véronique LAUBR

Le Président de l'A.S.F.M.R.

Paul HERTZ

Le Président de l'Association Caroline
BINDER

Guy ZOLGER

Le Président de l'Association « La Petite Ourse »

Thierry SEE

Le Président de l'Association ESPOIR
COLMAR

Bernard RODENSTEIN

La Présidente de l'ASTI

Anne-Marie MENNESSON

Le Directeur de l'Association de Formation
et de Prévention des Risques Addictifs –
AFPRA

Laurent KONOPINSKI

La Présidente du Planning Familial
du Haut-Rhin

Frédérique GERBER

La Présidente du Mouvement du Nid 68

Christine BLEC

Le Président de Mulhouse Alsace
Agglomération



Jean-Marie BOCKEL

Nom de l'organisme institutionnel ou de l'association (par ordre alphabétique)	Actions menées	Moyens en personnel et en matériel	Adresse, tél, heures d'ouverture	porte d'entrée des victimes
<p>ACCORD 68 12 rue du Chêne - BP 3265 68100 MULHIOUSE Tél.03.89.56.28.88 Fax. 03.89.56.59.40 courriel : info@accord68.org</p> <p>DIMAVI (Dispositif Mobile d'Accompagnement des Victimes dans l'immédiat)</p>	<p>Intervention mobile et dans l'urgence auprès de toutes victimes d'infraction pénale en état de choc sur l'ensemble du département du Haut-Rhin</p>	<p>5 ETP 2 véhicules 2 téléphones portables Poste informatique</p>	<p>Mobile sur l'ensemble du département Tél. 06.86.68.50.16 (ressort du TGI de Mulhouse) Tél. 06.89.20.01.11 (ressort du TGI de Colmar) 9h à 20h en semaine 10h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés</p>	<p>Sur saine des partenaires : police nationale, gendarmerie, Parquet du TGI de Mulhouse, hôpital, CMS, structures d'hébergement, associations, Maison de la Justice</p>
<p>Permanence quotidienne à la Maison de la Justice et du Droit</p>	<p>Permanence d'aide aux victimes d'infraction : suivi à moyen et long terme</p>	<p>1 ETP 1 bureau 1 poste informatique</p>	<p>31 Grand'Rue 68100 MULHOUSE Tél. 03.89.36.80.30 Du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h</p>	<p>Sur rendez-vous : victimes orientées par les partenaires du réseau, police nationale (existence de la permanence et coordonnées indiquées sur tous les dépôts de plainte), police municipale, gendarmerie, associations</p>
<p>Bureau d'Aide aux Victimes au TGI de Mulhouse (B.A.V.)</p>	<p>Permanence d'aide aux victimes au TGI de Mulhouse</p>	<p>0,5 ETP</p>	<p>21 avenue Robert Schuman 68100 MULHOUSE Lundi 13h30 à 16h Mardi 9h à 12h et de 13h30 à 16h Mercredi 9h à 12h Vendredi 9h à 12h Tél. 03.89.36.25.27</p>	<p>Sans rendez-vous : victimes orientées par les services du TGI de Mulhouse, partenaires du réseau</p>

<p>ACCORD 68 MULHOUSE (suite)</p> <p>Dispositif de soutien psychologique aux victimes</p>	<p>Dispositif de soutien psychologique par une psychologue clinicienne pour les victimes d'infraction pénale</p>	<p>0,5 ETP</p>	<p>12 rue du Chêne 68100 MULHOUSE Mardi 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi 9h à 12h et de 13h30 à 16h Tél. 03.89.56.28.88</p>	<p>Equipe pédagogique et responsables d'établissements scolaires Professionnels du réseau confrontés à une problématique de maltraitance sexuelle</p>
<p>Licorne</p>	<p>Prévention des maltraitances sexuelles : - action de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens, - dispositif ressource auprès des professionnels</p>	<p>1 juriste et 1 psychologue</p>	<p>12 rue du Chêne 68100 MULHOUSE Du lundi au vendredi 9h à 13h et de 14h à 18h Tél. 03.89.56.28.88</p>	
<p>Association APPUIS Mulhouse (fusion des associations Espoir Mulhouse et L'Echelle)</p> <p>Association ESPOIR COLMAR</p> <p>Service d'aide aux victimes d'infractions pénales</p>	<p>CHRS de 89 places (dont 20 places prioritairement pour des femmes victimes de violences (arrêté du 22 mai 2007) Hébergement d'urgence de 15 places Urgence hivernale de 7 places Lieu d'écoute pour auteurs de violences Logement pour l'exercice du droit de visite et d'hébergement (EDV) Accompagnement social global / un groupe de parole pour les femmes victimes de violences (1/mois) Ecoute - soutien - informations sur la procédure pénale - aide à la constitution de dossiers - accompagnement dans les démarches juridiques - orientation</p>	<p>49 logements pour l'ensemble des actions citées 14 ETP de professionnels du travail social 1 juriste 1 psychologue 1 chef de service Bureaux & moyens informatiques Véhicule</p>	<p>132 rue de Soultz 68200 MULHOUSE Tél. 03.89.52.32.35 Permanence éducative de 7h00 à 21h30 (du lundi au vendredi) et de 8h00 à 21h30 (week-ends et jours fériés) 78 avenue de la République du lundi au vendredi 9 h / 12 h - 14 / 17 h Fermé le mercredi après-midi</p>	<p>SIAO urgence et insertion En direct Tribunal de Grande Instance - Police & Gendarmerie - Maison de la Justice et du Droit - travailleurs sociaux - INAVEM - relations personnelles - autres SAV - DIMAVI - Préfecture - publicité -</p>

Association ESPOIR COLMAR (suite)	Accueil et hébergement	Travailleurs sociaux et veilleurs de nuit	38 rue de Turckheim 7 j / 7 17 h / 9 h	115 & commissariat
Centre d'hébergement d'Urgence	Accompagnement social individualisé	Assistante sociale	38 rue de Turckheim 9 h / 17 h Fermé le mercredi après	Assistants sociaux des centres médico-sociaux
Association de Formation et de Prévention des Risques Addictifs - AFPPRA	Accès aux soins et à la prévention des femmes victimes de violence (intervention précoce) : Entretiens individuels de prévention au bénéfice des femmes pour assurer le lien entre travail social et accompagnement de santé Animatins collectives pour soutenir la motivation à prendre soin de soi Appui technique aux professionnels de première ligne pour faciliter l'orientation	0,1 ETP de psychologue et/ou infirmière Equipe administrative Véhicules de service Téléphones portables 06.86.90.38.03 06.71.59.68.69 06.32.91.34.52	L'équipe de l'AFPPRA est joignable sur les téléphones portables de 9h00 à 19h00 du lundi au vendredi	Partenaires sociaux, quelle que soit leur structure

Association La Petite Ourse	<p>espace Rencontre La Petite Ourse est un lieu neutre qui s'adresse à toute situation ou les rencontres parents/enfants sont interrompues du fait notamment des séparations pour cause des violences conjugales ou trop conflictuelles entre les adultes . Viennent s'y rencontrer des enfants et leur mère, des enfants et leur père, des enfants et leurs grands parents ou toute autre personne munie d'un droit de visite.</p>	<p>Des psychologues et médiatrices familiales accompagnent les rencontres enfants parents d'une part mais également chacun des parents victimes adultes et enfants et auteurs de violences dans le cadre d'entretiens individuels.</p>	<p><u>Horaires d'ouverture des lieux d'accueil</u> : ci-dessous et sur RDV les mardis et jeudis</p> <p>A Mulhouse, le lieu de rencontre est ouvert : . tous les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 . tous les après-midis de 14h00 à 18h00. Permanence tous les vendredis de 14h00 à 17h00</p> <p>A Colmar, le lieu de rencontre est ouvert : . Tous les samedis de 9h00 à 18h00 . Un mercredi sur deux, l'après-midi de 14h00 à 18h00 Permanence tous les vendredis de 14h00 à 17h00</p>	<p>L'entrée et la sortie se font par le même endroit de façon aussi à éviter toute forme de stigmatisation des enfants visitants et leurs parents. Chaque entrée et sortie est accompagnée par un professionnel de façon à éviter tout problème. De plus la venue de chacun peut se faire en décalé et sans qu'aucun des adultes ne se rencontrent dans la structure même.</p>
-----------------------------	---	--	--	--

Association Soutien Femmes Battues, Solidarité Femmes	Accueil de jour	1 Véhicule + 2 ETP	Siège de l'association au 1 avenue de Bâle - 68300 SAINT-LOUIS Tél. 03.89.70.02.21 Permanences : Lundi de 9h00 à 12h00 Mardi et vendredi : de 14h00 à 17h30	Permanences	Permanences	
	Groupes de Paroles			Femmes hébergées + accueils femmes non hébergées		
	Ateliers			Femmes hébergées		
	Permanences			Partenaires, presse, 3919...		
	Accompagnement physique			Permanences		
	Hébergement ALT			2 logements	SIAO	
	Hébergement CHRS			7,47 ETP + 1 véhicule	4 logements	SIAO
	Hébergement C. Maternel				2 logements	ASE
	Formation gendarmes			Non significatif	Siège de l'association au 1 avenue de Bâle - 68300 SAINT-LOUIS Tél. 03.89.70.02.21	Gendarmerie du Haut- Rhin
	Intervention CIDFF			Non significatif	CIDFF	/
	Intervention IFCAAD			Non significatif	IFCAAD	/

A.S.F.M.R. / SOPHIA	<p>Accueil, écoute, accompagnement spécifique : - démarches diverses et soutien (justice, santé, CAF, logement, ...) - orientation et accompagnement vers une structure d'hébergement Groupes de paroles (2 h / mois) Reconstruction individuelle et familiale : - médiation familiale - soutien à la parentalité - activités vacances - loisirs - culture (éducation populaire)</p>	<p>0,5 ETP 1 bureau 1 espace enfants 1 poste informatique 1 téléphone portable 1 animatrice thérapeute intervention mobile</p>	<p>4 rue de la 5ème Division Blindée 68000 COLMAR Tél. 03.89.41.58.17 Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 avec une amplitude plus large selon les besoins et urgences</p>	<p>ASFMR Commissariat Central de Colmar Gendarmerie Hôpitaux Civils de Colmar CCAS de Colmar Médecins Partenaires associatifs</p>
ASTI	<p>Accompagnement * Démarches administratives * Femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales * Animation du groupe Dames Actives</p>	<p>Chargée de mission Voiture personnelle Secrétariat Matériel informatique Internet Téléphone</p>	<p>A l'ASTI aux heures de bureau Maison des Associations 6 route d'Ingersheim 68000 COLMAR Bâtiment C - 3ème étage Salle 3.9. Et permanence au Centre Europe 8 rue de Versovie 68000 COLMAR Jeudi de 10h à 12h Rendez-vous conseillé</p>	<p>Plaquette Site internet Téléphone par les partenaires du réseau Bouche à oreille</p>

CIDFF du Haut-Rhin	Accès aux droits sur le département	2 juristes à temps partiel chacune; mise à disposition des locaux	<p>20, Avenue Kennedy à Mulhouse lundi 9H à 12H mardi et jeudi 14H à 18H Espace et Développement : 2ème et 4ème vendredi de 14h à 17h Masevaux : 2ème lundi de 14h à 17h Saint- Louis : 1er lundi de 14h à 17h Thann : 4ème lundi de 14h à 17h Altkirch : 1er et 3ème lundi de 14h à 17h Wittenheim : 1er et 3ème lundi de 14h à 17h30</p>	<p>Plaquettes, téléphone, mails, partenaires du réseau (com; départementale de prévention et lutte contre la délinquance), 3919, site internet, bouche à oreilles, professionnels du secteur social et socio professionnel,</p> <p>Plaquettes, téléphone, mails, partenaires du réseau (commission départementale de prévention et lutte contre la délinquance), 3919, site internet, bouche à oreilles, professionnels du secteur social et socio professionnel,</p>
	Accompagnement des femmes victimes de violence (individuel et collectif)	1 psychologue et 1 bénévole expérimentée	4 h / semaine le vendredi	

CIDFF du Haut-Rhin (suite)	Accueil de jour pour les femmes victimes de violence	1ETP expérimenté	35h/semaine	Plaquettes, téléphone, mails, partenaires du réseau (commission départementale de prévention et lutte contre la délinquance), 3919, site internet, bouche à oreilles, professionnels du secteur social et socio professionnel
Le Planning Familial	Lieu d'accueil et d'écoute, d'information et d'éducation sur les relations affectives et sexuelles (contraception, IVG, IST, violences sexuelles, inceste, mariage forcé, conseil conjugal,...) Intervention en milieu scolaire, institutions, foyers, CHRS. Formations des professionnels (équipes éducatives en milieu scolaire ou en institution). Groupe de parole pour les personnes victimes de violences sexuelles	3 salariées à temps partiel (0,80 ETP 0,74 ETP et 0,54 ETP) 16 bénévoles	20, avenue Kennedy - 68200 MULHOUSE Permanences Accueil Public : les lundis et jeudis de 18h à 19h les mercredis de 14h à 16h Permanences téléphoniques : les lundis et jeudis de 16h30 à 19h30 au 03.89.42.42.12	Plaquettes du Planning Familial Réseau santé social Internet Suite intervention Connaissance Médecin Pharmacien Etablissements scolaires